



L'édito du Préfet

Le Plan de relance est une opportunité pour assurer la transition écologique, sociale et économique du département de Vaucluse. Elle doit être saisie par tous les acteurs des territoires dans un calendrier très resserré. Certains dispositifs de soutien, sur des thématiques essentielles pour notre département, sont à mobiliser dans les semaines qui viennent. Cette lettre d'information doit vous y aider !
Bertrand GAUME, préfet de Vaucluse

ACTUALITÉ

Les premiers lauréats du Plan de Relance en Vaucluse à la date du 29/01

- PELLENC SR à Pertuis (optique de précision)
- CHARLES FARAUD à Monteux (agro-alimentaire)
- CONSERVES GUINTRAND à Carpentras (agro-alimentaire)
- MOSCATELLI / VOLPS à Entraigues-sur-la-Sorgues (chaudronnerie industrielle)
- WINLIGHT SYSTEM à Pertuis (optique pour la science)
- EURENCO à Sorgues (fabrication de produits chimiques organiques de base)
- SAINT-GOBAIN Isover à Orange (fabrication de matériaux de construction)
- ETEX à Carpentras (fabrication de plâtre de construction)

PROPOSEZ VOTRE PROJET !

Pour les projets agricoles

France Agrimer pour l'agro-équipements (matériel d'adaptation aux aléas climatiques : protection contre le gel, grêle, sécheresse avec un plafond de dépenses éligibles à 40.000€) ou la structuration de filière (projet collectif / dépenses (im)matérielles dans la limite de 2.000.000€ par projet à hauteur de 40% de taux d'aides)

Plus d'informations : [cliquez sur le texte souligné ci-dessus.](#)

Attention : premier arrivé/premier servi. Il est donc urgent de se positionner.

Pour vos projets de reconversion de friches polluées

Au niveau national pour les friches issues d'anciens sites ICPE ou miniers (**dépôt avant le 25 février 2021**) et au niveau départemental pour les autres friches.
Ouvert aux acteurs publics et privés.

Plus d'informations : [cliquez ici](#)

LE COIN DES TPE/PME

Comme indiqué lors de la venue de Madame Montchalin, **comité opérationnel de suivi TPE/PME** se réunit le **9 février 2021 à 10h00**.

RAPPEL

Un appel à projets pour **l'accompagnement au numérique des TPE/PME** est ouvert jusqu'au **15 février 2021**.

Les offreurs de solutions accompagnant les entreprises peuvent aussi se positionner.

Plus d'informations : [cliquez ici](#)

Le **contrat de relance et de transition énergétique** (CRTE), doit permettre :

- d'identifier vos projets structurants sur chaque EPCI (y compris par des acteurs économiques de votre territoire) ;
- d'émerger aux dispositifs France Relance lorsque c'est possible pour 2021 et 2022 ;
- de faire l'inventaire des projets de mandat en une seule contractualisation.

Il devra faire état, dans une première phase, de vos projets sous portage public pouvant s'intégrer dans le **Contrat d'Avenir** en partenariat avec la Région (**avant le 15 février** / réservé au Conseil Départemental et aux EPCI).

Les services de l'État vous accompagnent dans cette démarche.

[Plus d'informations : cliquez ici](#)

LE COIN DES TERRITOIRES

RAPPEL

Candidatez à l'appel à projet du Préfet pour bénéficier d'aide à la **rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales** **avant le 16 février 2021**.

[Plus d'informations : cliquez ici](#)

Un **second comité départemental de relance s'est tenu** en présence de la Ministre de la Transformation

et de la Fonction publiques, **Amélie de Montchalin** ; le temps d'une séance de **questions-réponses** et d'aborder la **déclinaison du plan de relance**.

Le **comité départemental** se réunira tous les deux mois en présence des **80 partenaires socio-économiques** du territoire.

Les **comités opérationnels** permettront de passer en revue les projets autour des 5 thématiques : **cohésion sociale et culture** ; **agriculture** ; **industrie** ; **TPE/PME** (configuration en fonction de l'actualité) ; et **cohésion territoriale** (CRTE animé dans chaque arrondissement).

EN BREF

LA COHÉSION SOCIALE ET LA CULTURE AU COEUR DE LA RELANCE

Ouverture d'un appel à projets à destination des associations et des collectivités pour la **création de tiers-lieux favorisant l'accès à l'alimentation** des personnes hébergées à l'hôtel jusqu'au **19 mars 2021**.

[Plus d'informations : cliquez ici](#)

Un appel à manifestation d'intérêt pour les territoires qui mettent en œuvre le **service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE)** est ouvert jusqu'au **28 février 2021**.

[Plus d'informations : cliquez ici](#)



Un interlocuteur au service de la relance dans le département : **Julien Fraysse**, sous-préfet à la relance.

Pour vous aider dans vos projets, il est à votre disposition avec l'appui d'un **guichet unique des aides France Relance** pour rendre visibles et lisibles tous les dispositifs à destination des particuliers, des entreprises, des collectivités territoriales et des administrations, **recensant les aides récurrentes, les appels à projets (AAP), les appels à manifestation d'intérêt (AMI), etc.**, disponibles au niveau local et régional.

[Cliquez ici pour accéder au guichet.](#)